

L'an deux mil quatorze, le douze novembre à 20H30, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

Etaient présents : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GENTER Bernard, Madame BACHE Christine, Monsieur GAUCHER Alain, Madame BOKSEBELD Virginie, Madame DEGRIS Monique, Monsieur LHERITIER Jean-Paul, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GRISVARD Joël, Madame DE PRA Catherine, Monsieur LANOIS Vincent, Monsieur HENRY Christophe, Madame BERTIN Sabine, Madame PAUL Delphine, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame PINTAURI Angélique, Monsieur HUSSON Anthony et Monsieur HONORE Samuel.

Absent avec pouvoir : Madame LANG Emmanuelle donne pouvoir à Monsieur ROUX Patrice

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame BACHE Christine a été élue **secrétaire**.

Le Maire certifie avoir transmis au contrôle de légalité le 13/11/2014 et affiché le compte-rendu de cette séance le 13/11/2014

Date de convocation : 5 novembre 2014

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 octobre 2014
- Décision modificative n°1 du budget forêt
- Nouvel aménagement de la forêt communale pour la période 2014/2028
- Achat d'une partie de la parcelle cadastrée ZW 57
- Mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune
- Constitution du bureau de l'AFAF de VOID-VACON : élection de quatre propriétaires
- Remboursement de la franchise d'une fenêtre cassée par les pompiers sur demande du Maire
- Remboursement du menu pour les accompagnants au repas des aînés
- Fixation du tarif pour les clés de sécurité refaites en cas de vol, perte ou détérioration
- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Affaires diverses

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 octobre 2014

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers ayant une adresse mail. Celui-ci est adopté à l'unanimité

Délibération n° 14-82 : Décision modificative n°1 du budget de la forêt

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de la forêt de l'exercice 2014, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

COMPTES DEPENSES				Objet	Montant €
Sens	Section	Chapitre	Article		
D	Fonctionnement	011	61524	Bois et forêts	- 30 000,00
D	Investissement	21	2117	Bois et forêts	30 000,00
D	Fonctionnement	023	023	Virement à la section d'investissement	30 000,00
Total					30 000,00

COMPTES RECETTES				Objet	Montant €
Sens	Section	Chapitre	Article		
R	Investissement	021	021	Virement à la section d'exploitation	- 30 000,00
Total					- 30 000,00

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n° 14-83 : Nouvel aménagement de la forêt communale pour la période 2014-2028

Madame le Maire rappelle que les membres du Conseil Municipal ont été invités le 5 novembre dernier à une réunion de présentation par le technicien aménagiste de l'Office National des Forêts du nouvel aménagement de la forêt communale pour la période 2014-2028.

L'adjoint chargé de la forêt, Madame Virginie BOKSEBELD, présente les grands points de ce projet d'aménagement qui a pour objectifs généraux la production de bois de qualité, la préservation du milieu eu de la biodiversité et dont les priorités sont les suivantes :

- De terminer 183,79 ha de régénération
- De réaliser les travaux nécessaires dans les jeunes peuplements pour assurer la diversité des essences et l'obtention de peuplements de qualité
- De valoriser les perchis et jeunes futaies par des coupes à périodicité et intensités adaptées
- De limiter les sacrifices d'exploitabilité tout en valorisant le semis dans les coupes mitées par la tempête
- D'améliorer la desserte du massif
- De veiller à l'équilibre forêt - gibier

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, approuve le plan de révision de l'aménagement de la forêt communale d'une surface de 1212 ha 08a établi par l'ONF pour la période 2014-2028.

Délibération n°14-84 : Achat d'une partie de la parcelle cadastrée ZW 57

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la vente de la parcelle cadastrée ZW57 au lieu-dit « Côte des Vignes » appartenant à Monsieur JANNOT Claude à un particulier.

Monsieur JANNOT a proposé de vendre à la Commune une partie de cette parcelle, celle-ci devant servir à y implanter la route desservant le futur lotissement qui a fait l'objet d'un avant-projet.

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire une offre d'achat à 5 euros le mètre carré pour une surface d'environ 1000 m²

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

- décide d'acheter une partie de la parcelle cadastrée ZW57 sur la base de 5 euros le m², la surface acquise sera définie après bornage par un géomètre.
- dit que frais de transaction (géomètre, notaire...) seront à la charge de la commune,
- charge le Maire d'engager toute formalité et de signer tout acte afin de finaliser cette transaction.

Délibération n°14-85 : Mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune

Madame le Maire expose à l'assemblée que suite à plusieurs changements de situations (augmentation ou diminution du temps de travail, avancements de grades...), il convient de faire le point des emplois de la commune.

Le tableau des emplois au 1^{er} novembre 2014 se résume comme suit :

SERVICE	FONCTIONS	GRADE(S)	CADRE D'EMPLOIS	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	NBI / FONCTIONS CORRESPONDANTES
Service Administrati f	Secrétaire général	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteurs	NON	1	0	TC	15
	Agent chargé de l'accueil, de l'urbanisme, de l'état civil et du cimetière	Adjoint Administratif Territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratifs	NON	1	0	TC	
	Agent chargé de l'accueil, de l'urbanisme, de l'état civil et des élections	Adjoint Administratif Territorial de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratifs	NON	1	0	TNC : 17,5/35	
	Agent chargé de la comptabilité	Adjoint Administratif Territorial de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratifs	NON	1	0	TNC 17,5/35	

Séance du 12 novembre 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

SERVICE	FONCTIONS	GRADE(S)	CADRE D'EMPLOIS	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	NBI / FONCTIONS CORRESPONDANTES
Service Technique	Responsable des services techniques	Adjoint Technique Territorial principal de 1 ^{ère} classe	Adjoints techniques	NON	1	0	TC	15
	Agent polyvalent	Adjoint Technique Territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoints techniques	NON	0	1	TC	10
	Agent polyvalent en charge de la salle J.L GILBERT	Adjoint Technique Territorial de 1 ^{ère} classe	Adjoints techniques	NON	1	0	TC	10
	Agent polyvalent	Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe	Adjoints techniques	NON	3	0	3 : TC	10
	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe	Adjoints techniques	NON	4	0	1 : 32,08 H 1 : 19,5 H 1 : 14 H 1 : 7,48 H	
Ecoles maternelles	ATSEM	Agent Spécialisé principal 1 ^{ère} classe des Ecoles maternelles	Agent Spécialisé des Ecoles maternelles	NON	1	0	TC	
	ATSEM	Agent Spécialisé principal 2 ^{ème} classe des Ecoles maternelles	Agent Spécialisé des Ecoles maternelles	NON	1	0	TC	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n°14-86 : Constitution du bureau de l'AFAFAF de VOID-VACON : Election de quatre propriétaires

Madame le Maire a rappelé la lettre de Monsieur le Directeur Départementale des territoires, l'invitant à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection de quatre propriétaires, exploitants ou non, appelés à siéger au bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de VOID-VACON.

Il est alors procédé à l'élection à bulletin secret dans les conditions fixées à l'article L 2121-20 et L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le nombre de votant était de 19

La majorité requise est de 10

Une liste comportant 7 noms a été présentée.

Ont obtenu au premier tour :

Madame BOKSEBELD Virginie: 15 voix

Monsieur BOUAN Nicolas : 9 voix

Monsieur DEL MISSIER Pierre: 8 voix

Monsieur GENTER Bernard: 15 voix

Monsieur LANOIS Vincent: 17 voix

Monsieur SCHISLER Victorien: 4 voix

Monsieur VIGNERON Paul : 8 voix

Sont ainsi élus au 1^{er} tour :

Madame BOKSEBELD Virginie: 15 voix

Monsieur GENTER Bernard: 15 voix

Monsieur LANOIS Vincent: 17 voix

Il est procédé à un second tour et ont obtenu :

Monsieur BOUAN Nicolas : 4 voix

Monsieur DEL MISSIER Pierre: 8 voix

Monsieur SCHISLER Victorien: 2 voix

Monsieur VIGNERON Paul : 5 voix

Est ainsi élu au 2nd tour Monsieur DEL MISSIER Pierre

Délibération n°14-86 : Constitution du bureau de l'AFAF de VOID-VACON : Election de quatre propriétaires (suite)

Sont donc désignés par le Conseil Municipal les propriétaires suivants :

- Madame BOKSEBELD Virginie – 55190 VOID-VACON
- Monsieur GENTER Bernard – 55190 VOID-VACON
- Monsieur LANOIS Vincent – 55190 VOID-VACON
- Monsieur DEL MISSIER Pierre – 55190 VOID-VACON

Délibération n°14-87 : Remboursement de la franchise pour une fenêtre cassée par les pompiers sur ordre du Maire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le 11 juillet dernier, elle a donné l'accord aux pompiers de briser une vitre d'une fenêtre afin de rentrer dans l'habitation de Monsieur MOES Patrick. En effet, le facteur avait signalé que la boîte aux lettres de ce dernier était pleine et il était injoignable depuis plusieurs jours.

En compagnie des gendarmes, le Maire a donné l'ordre aux pompiers de casser une vitre afin de pouvoir accéder à l'intérieur de l'habitation et de vérifier qu'il n'y était pas. La maison était vide, celui-ci étant juste parti en séjour quelques jours.

Suite à ce sinistre, l'assurance de Monsieur MOES a remboursé le dommage subi à la vitre cassée mais a appliqué la franchise de 225 euros prévu au contrat de ce dernier. Le Maire propose donc au Conseil Municipal de rembourser le montant de cette franchise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, décide de rembourser la franchise de 225 euros à Monsieur MOES Patrick pour la vitre de la fenêtre cassée par les pompiers sur ordre de Madame ROCHON.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n°14-88 : Remboursement du menu pour les accompagnants au repas des aînés

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 18 octobre dernier, le traditionnel repas des aînés a eu lieu et qu'à ce titre, 96 aînés (habitants de plus de 68 ans) ont bénéficié du repas offert par la collectivité.

Elle informe que des personnes ne bénéficiant pas du repas offert peuvent tout de même accompagner les anciens en prévenant la Mairie et s'engageant à rembourser le prix de ce dernier, à savoir 27 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

- d'accepter le remboursement de 27 euros par les accompagnants ayant assisté au repas des aînés. Pour 2014, ceci concerne 8 personnes.

- d'autoriser, au regard de l'annualité de cet événement, le Maire à demander le remboursement de celui-ci aux accompagnants chaque année en appliquant le prix coûtant du menu offert aux anciens par la municipalité.

Délibération n°14-89 : Fixation du tarif pour les clés de sécurité refaites en cas de vol, perte ou détérioration

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune possède pour tous les bâtiments communaux des clés de sécurité. Il existe un organigramme avec une trentaine de clés différentes qui ouvrent certaines portes déterminées.

Elle précise que ces clés sont remises aux personnes habilités à les détenir (élus, personnel, associations) contre prise en charge prévoyant qu'en cas de perte, vol ou détérioration, la personne s'engage à avertir immédiatement la Mairie et de rembourser le prix fixé au jour de remplacement.

Afin de faciliter la gestion administrative et comptable de la prise en charge du coût de remplacement de ces clés de sécurité et éviter de délibérer sur chaque cas en particulier, le Maire propose de fixer un coût unitaire pour la clé de sécurité. Au regard de la dernière facture payée pour le renouvellement de clé, Madame le Maire propose de fixer un montant de 55 euros par clé de sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, décide :

- de fixer le prix unitaire d'une clé de sécurité à 55 euros TTC

- d'autoriser le Maire à demander le remboursement aux personnes qui demanderaient une nouvelle clé de sécurité en cas de vol, perte ou détérioration de celle-ci.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Séance du 12 novembre 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 28 mars 2014

▶ Marché de travaux: Remplacement de deux mats au Rond-Point de la RN4 attribué à la société SET pour un montant de 1 533,00 € HT

▶ Marché de fourniture: Impression 32 pages A4 quadri recto/verso et mise en page de 1000 exemplaires du bulletin municipal confiée à NATHALIE AUBRIOT pour un montant de 2 950,00€ TTC

▶ Marché de service : Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Eglise Notre-Dame confiée à Monsieur Hervé VIOT, architecte DPLG, pour un montant de 12 000,00 € HT

▶ Marché de fourniture: Achat de petits matériels pour plantations pour le personnel technique chez la société GUILLEBERT pour un montant de 416,45 € HT

▶ Marché de service : Diagnostic amiante avant travaux et exposition au plomb (CREP) pour l'Eglise Notre-Dame confiée au cabinet COMPAS pour un montant de 450,00 € HT

▶ Marché de travaux : Signature de la contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité pour la zone artisanale de la Pelouse conclu avec ERDF pour un montant de 3 914,86 € HT (il est à noter que le montant facturé tient compte d'une réfaction prise en charge par ERDF actuellement égale à 40%)

▶ Marché de travaux: Aménagement de l'accès à la parcelle 293 (Société Lorenergie) confié à la société CHARDOT T.P pour un montant de 1 800,00 € HT

▶ Marché de travaux: Réhabilitation d'un immeuble sis 37-39 rue Louvière afin d'y créer 4 logements (1T2, 2T3 et 1T4) attribuées aux sociétés suivantes

- le lot n°1 : Désamiantage : attribué à la SARL BATICHOC pour un montant de 14 469,75 € HT
- le lot n°2 : Eradication parasite (mérule) : attribué à la SARL B.M.T pour un montant de 24 809,91 € HT
- le lot n°3 : Gros œuvre / VRD / Démolition : attribué à la société H.C.T pour un montant de 127 249,74 € HT
- le lot n°4 : Charpente bois / Couverture / Zinguerie : attribué à la SARL THOMAS pour un montant de 29 900,00 € HT
- le lot n°5 : Menuiserie extérieure / Serrurerie : attribué à la société SARL MAIREL pour un montant de 23 016,20 € HT
- le lot n°6 : Menuiserie bois : attribué à la société ROUSSEL Bruno pour un montant de 35 673,44 € HT

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

- le lot n°7 : Plâtrerie / Isolation intérieure : attribué à la société SAS ISO PLAQUISTE pour un montant de 47 790,78 € HT
- le lot n°8 : Revêtements de sols : attribué à la SARL RAIWISQUE pour un montant de 23 222,88 € HT
- le lot n°9 : Peinture : attribué à la SAS PEINTURE TONNES pour un montant de 17 229,53 € HT
- le lot n°10 : Electricité : attribué à la SARL DRU & RICHARD pour un montant de 34 044,87 € HT
- le lot n°11 : Plomberie : attribué à la SARL VIARD Michel pour un montant de 14 749,24 € HT
- le lot n°12 : Etanchéité à l'air : attribué à la SARL GR AUDIT & INSPECTION pour un montant de 1 700,00 € HT

► Marché de service : Signature de l'avenant au marché public d'assurance statutaire conclu par la Commune pour les agents affiliés à la CNRACL : cession à la société CNP ASSURANCE de la part de marché dont la société PRO BTP ERP est titulaire pour une année avec un taux passant de 5,04 % en 2014 à 6,65 % pour 2015

► Marché de service : Signature de l'avenant au marché public d'assurance statutaire conclu par la Commune pour les agents non affiliés à la CNRACL : cession à la société CNP ASSURANCE de la part de marché dont la société PRO BTP ERP est titulaire pour une année avec un taux inchangé de 1,45%

► Marché de fourniture: Achats de produits d'entretien pour la salle J.L GILBERT et les ateliers communaux chez la société L'EQUIPIER pour un montant de 726,56 € TTC

► Marché de travaux: Remise aux normes de l'installation électrique du magasin d'alimentation PROXI confiée à la SARL DOURCHES pour un montant global de 1 004,08 € HT

► Marché de fourniture: Achats de fournitures administratives pour la mairie à la société STAPLES pour un montant de 545,45 € TTC

► Marché de fourniture: Repas des aînés attribués à la boucherie-traiteur CAILLE pour un montant global de 3 402,00 € TTC, correspondant à 126 repas à 27 euros

► Marché de fourniture: Achats des colis pour les personnes âgées ne participant pas aux repas (37 colis Duo et 73 colis solo) à CLAIR DE LORRAINE pour un montant global de 2 680,00 € TTC

► Marché de fourniture: Achat de 2 filets pour les buts de handball confié à SPORTFRANCE pour un montant de 254,00 € HT

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

► Marché de fourniture: Fourniture et remplacement d'un kit triphonie pour l'ascenseur situé à la Mairie permettant de contacter la société 7j/7 et 24/24 confié à FELLER ASCENSEURS pour un montant de 1 153,81 € HT

► Marché de fourniture: Repas de la Sainte Barbe du 30 novembre prochain attribué au Restaurant CUGNOT pour un menu à 22 euros (environ 30 repas)

► Marché de fourniture: Achat de fournitures pour les illuminations de la commune (guirlandes, câble...) à la société S.A.V ILLUMINATIONS pour un montant de 992,72 € TTC

► Marché de service : Signature de l'avenant n°2 avec la SMACL pour l'assurance des véhicules à moteur de la Commune et consistant en la diminution de la cotisation de 130,14 € TTC due à la résiliation d'un tracteur et ramenant la cotisation globale pour l'ensemble des véhicules à 1 647,34 € TTC pour 2014.

Le conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Séance du 12 novembre 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 14-82 : Décision modificative n°1 du budget forêt

Délibération n° 14-83 : Nouvel aménagement de la forêt communale pour la période 2014/2028

Délibération n° 14-84 : Achat d'une partie de la parcelle cadastrée ZW 57

Délibération n° 14-85 : Mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune

Délibération n° 14-86 : Constitution du bureau de l'AFAF de VOID-VACON : élection de quatre propriétaires

Délibération n° 14-87 : Remboursement de la franchise d'une fenêtre cassée par les pompiers sur demande du Maire

Délibération n° 14-88 : Remboursement du menu pour les accompagnants au repas des aînés

Délibération n° 14-89 : Fixation du tarif pour les clés de sécurité refaites en cas de vol, perte ou détérioration

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Bernard GENTER	
Christine BACHE	
Alain GAUCHER	
Virginie BOKSEBELD	
Monique DEGRIS	
Jean-Paul LHERITIER	
Patrice ROUX	
Joël GRISVARD	
Catherine DE PRA	
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	
Sabine BERTIN	
Delphine PAUL	
Isabelle LIEGEOIS	
Emmanuelle LANG	Procuration à Patrice ROUX
Angélique PINTAURI	
Anthony HUSSON	
Samuel HONORE	